



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 21 Juin 2012

COMPTE RENDU

Étaient présents : Tous les conseillers

Excusé(e)s : 0

Absent(e)s : 0

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc VERNEREY

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Après avoir lu le compte rendu du dernier conseil municipal, en date du 23 Mars 2012,

Il présente l'ordre du jour, à savoir :

- **Le Point sur les activités communales**

Le Maire remet et commente les différents documents, chiffres à l'appui, relatant les travaux d'assainissement, réalisés en fin 2011 et début 2012.

Le Maire commente également les travaux réalisés dans les mêmes périodes, concernant la toiture de la Mairie, ainsi que les travaux de restauration de la façade de l'Église.

Il rappelle que les coûts engendrés par ces différents travaux sont conformes aux prévisions de dépenses prévues. Il informe également les conseillers que les montants des subventions attendues sont conformes aux prévisions.

Le Maire termine son exposé en faisant un point global sur la situation de la trésorerie qui doit permettre d'assumer l'ensemble de ces dépenses d'investissement sans problèmes majeurs sur les budgets prévus pour cette année 2012.

- **Plusieurs dossiers nécessitant délibération**

Le Président présente plusieurs dossiers et soumet ceux-ci au vote de l'assemblée délibérante.

Attribution de l'indemnité de conseil du Receveur Municipal, Mme COUVET Marie-Christine, affectée à la perception de Baume Les Dames, en remplacement de Mme RODOZ Claude-Marie, mutée à la DGFIP à Besançon. A l'unanimité, le conseil valide la proposition d'indemnité de conseil, prévue au budget 2012, pour un montant de 190.00 €

Délibération officielle permettant le déclassement de la partie du chemin rural dit « La Vie Jaune », dans le cadre du développement de l'entreprise HUOT S.A.R.L. Le conseil vote à l'unanimité ce déclassement.

Signature de la convention tripartite entre le Département, la commune de Baume et la commune de Villers, pour le fonctionnement d'une bibliothèque à vocation intercommunale. Le Maire souligne qu'au vu de la très faible fréquentation de la bibliothèque communale, la commune ne dispose pas des critères pouvant s'opposer à cette convention. Le conseil se prononce favorablement pour la signature de la convention proposée.

- **Vote des subventions aux associations et autres organismes**

Le Maire soumet au conseil municipal les différents montants de subvention accordés aux associations en 2011.

Il sensibilise le conseil sur certains montants, qui aujourd'hui, en période de crise économique, incite à mesurer la pertinence de subventionner certaines associations, avec cohérence et équité. En conséquence, suite à ces remarques, le conseil municipal décide d'accorder les subventions comme suit :

• A.D.A.P.E.I.	▶ ▶	90.00 €
• A.D.M.R.	▶ ▶	200.00 €
• Baume au Cœur	▶ ▶	100.00 €
• Comice Agricole	▶ ▶	50.00 €
• Comité des Fêtes	▶ ▶	500.00 €
• Coopérative scolaire	▶ ▶	780.00 €
• Ligue contre le cancer	▶ ▶	23.00 €
• Office Intercommunal des Sports	▶ ▶	50.00 €
• Timbre contre la Tuberculose	▶ ▶	8.00 €
• Amicale des Sapeurs Pompiers	▶ ▶	16.00 €

Soit un total de subventions, inscrit au budget 2012 d'un montant de **1 817.00 €**

- **Questions, informations et Activités diverses**

Création d'une commission « Projet »

La Maire propose au conseil de désigner un groupe de travail, chargé de réfléchir à l'élaboration d'un projet global, visant à aménager ou réaménager le centre village, en incluant la départementale D 331, traversant le village, dans ce projet. Ce projet porterait également sur la restauration de la voirie sur les rues « de la Mare, de la Mairie, des Papillons et de l'Église ».

Les partenaires des différents organismes (CAUE, STA, Conseils aux Maires, DDT), pour ne citer qu'eux, sont à notre disposition pour nous aider et nous accompagner tout au long de cette réflexion.

Affouage 2012

Les résultats de l'affouage en termes de recette s'élèvent à 1 158.00 € pour 290 stères de bois de chauffage, distribués entre les affouagistes.

Le Maire remercie les garants des bois pour leur mission de répartition et de comptage des portions à distribuer entre les affouagistes.

Informations diverses

Le Maire informe le conseil de la réception de différents courriers, à savoir :

(Familles Rurales- Les Feuillus) de SERVIN, sur l'éventuelle demande de participation financière de la commune pour le cas où cette association enregistrerait l'inscription d'enfants de Villers, durant la période estivale au sein du centre aéré prévu. Le conseil se prononce négativement pour une quelconque subvention à ce niveau.

Le Maire informe le conseil d'un contentieux concernant la facturation des frais de scolarité pour les enfants accueillis dans les écoles à Baume Les Dames. Il prendra attache avec le secrétariat de mairie, afin de résoudre ce problème au plus vite.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22 h 30.